



ÉCOLE
EUROPÉENNE
SUPÉRIEURE
D'ART DE BRETAGNE

BREST
LORIENT
QUIMPER
RENNES

SIÈGE SOCIAL
34 RUE HOCHÉ
35 000 RENNES
FRANCE

T : +33(0)2 23 62 22 64
F : +33(0)2 23 62 22 69
contact@eesab.fr
WWW.EESAB.FR

APPEL À CANDIDATURE

L'École européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) recherche

un·e Directeur·rice général·e

L'École européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) créée en décembre 2010, est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) qui se déploie sur quatre sites : Brest, Lorient, Quimper et Rennes. Le Conseil d'administration de l'établissement est composé des membres fondateurs, de représentant·es des personnels et des étudiant·es et de deux personnalités qualifiées.

En 2022-2023, l'EESAB accueille sur ses quatre sites, 873 étudiant·es qui y préparent, y présentent et y valident des DNA (Diplôme National d'Art, conférant grade de Licence) et DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique conférant grade de Master).

Consécutivement notamment à l'évaluation positive du Haut Conseil pour l'Évaluation de la Recherche de l'Enseignement Supérieur (HCERES), des avis unanimes des Conseils Nationaux pour l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Art et Culture (CNESERAC) les ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur (Vague B, 2021-2022) ont habilité l'EESAB à délivrer les DNA et DNSEP jusqu'à l'année universitaire 2027-2028.

Les enseignements se déclinent autour de trois options art, communication et design. Les mentions affirment des spécificités liées à la géographie à l'histoire ou au tissu économique des sites et une complémentarité au cœur du projet de l'établissement. Lieu d'enseignement et d'apprentissage tant théoriques que pratiques, l'école est aussi un lieu de recherche, d'exposition, de création, d'édition et d'expérimentation.

Par ailleurs, dans ses recommandations le HCERES indique notamment la nécessité d'associer encore d'avantage les étudiant·es aux organes de gouvernance et rappelle l'importance de maintenir un lien fort avec les ancien·nes étudiant·es dans le cadre d'une démarche assurant la qualité des enseignements. Il invite également à maintenir une attention soutenue à la réduction de l'empreinte écologique des activités de l'école et à favoriser l'inclusion des publics les plus variés.

L'École européenne supérieure d'art de Bretagne accueille également 1404 élèves inscrit·es dans des cours publics. Elle emploie 191 agents permanents (directeur·rices de site, enseignant·es, assistant·es d'enseignement et personnels administratifs et techniques et des bibliothèques) et dispose d'un budget de 10 M€ financé à 82 % par les membres fondateurs.

La richesse de l'EESAB réside en grande partie dans la diversité des parcours offerts par les quatre sites. Cependant, le contexte financier inédit auquel font face aujourd'hui les établissements publics oblige l'établissement à réévaluer la carte des enseignements pour conserver sa qualité dans un contexte budgétaire contraint.

Missions

Mandaté·e par le Conseil d'Administration, la·le Directeur·rice général·e assure la direction de l'établissement en lien direct avec la·le Président·e de l'établissement et les membres fondateurs, en étroite collaboration avec les directeur·rices de site, assisté·e du·de la Secrétaire Général·e.

La·Le Directeur·rice général·e pilote, fait valider et met en œuvre le projet de l'établissement dans le cadre des programmes nationaux des diplômes préparés et des orientations validées par le Conseil d'Administration de l'établissement.

Elle·Il organise, dirige et coordonne l'action pédagogique, scientifique, artistique, culturelle et administrative de l'établissement, impulse les actions et garantit leur cohérence, définit des projets innovants en favorisant des partenariats, organise la communication générale de l'établissement.

La·Le Directeur·rice général·e assure, en concertation avec les directions de site, la direction de l'établissement situé sur les quatre sites de Brest, Lorient, Quimper et Rennes.

À ce titre :

- Elle·Il représente l'établissement dans toutes ses composantes ;
- Elle·Il construit et met en œuvre, en lien étroit avec les directions de site, le projet pédagogique et culturel de l'établissement et rend compte de l'exécution de ce projet au Conseil d'administration ;
- Elle·Il s'assure de l'exécution des programmes d'enseignement et de recherche de l'établissement, elle·il délivre les diplômes nationaux ainsi que les diplômes propres à l'établissement ;
- Elle·Il assure la direction de l'ensemble des services, elle·il a autorité sur l'ensemble du personnel,
- Elle·il assure le bon fonctionnement de l'établissement, et met à disposition de l'ensemble de ses collaborateurs les moyens nécessaires à ce fonctionnement ;
- Elle·Il est l'ordonnateur·rice des recettes et des dépenses de l'établissement, elle·il prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution, elle·il établit le compte financier ;
- Elle·Il passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le Conseil d'Administration, elle·il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Dans le cadre de son projet d'établissement, la·le Directeur·rice général·e devra veiller plus particulièrement à :

- Représenter l'établissement auprès des partenaires publics fondateurs de l'établissement ;
- Veiller à la cohérence et à la qualité de la carte des enseignements des quatre sites de l'établissement ;
- Faire évoluer le projet de l'EESAB en regard des contraintes financières de l'établissement, diversifier les sources de financement, développer les financements européens et les synergies entre sites ;
- Promouvoir des modes de gouvernance efficaces, rigoureuses et bienveillantes, au bénéfice de l'ensemble de la communauté au travail à l'EESAB ;
- Consolider les mesures prises par l'établissement pour l'égalité et la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes, renforcer la politique de l'établissement en faveur de l'égalité des chances et la diversité sociale et culturelle des personnels et usagers et accompagner, autant que faire se peut, les étudiant·es en situation de précarité ;
- Inscrire pleinement le projet d'établissement dans le contexte de la transition écologique et sociétale, et inscrire un objectif de réduction de l'impact environnemental de l'établissement à tous les niveaux de l'activité ;
- Renforcer les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des étudiant·es ainsi que de leur suivi après l'obtention de leurs diplômes ;
- Développer la formation par l'apprentissage, ainsi que la formation continue à destination des professionnel·les impliqué·es dans le champ de l'art ;
- Coordonner et structurer les projets de recherche existants, et rechercher des collaborations, notamment avec les laboratoires universitaires, favoriser les liens et les partenariats avec les universités et grandes écoles de Bretagne, mais aussi en France, en Europe et à l'étranger ;
- Maintenir et si possible développer la mobilité entrante et sortante des étudiant·es en Europe et dans le monde notamment dans le cadre de la charte Erasmus + reconduite jusqu'à 2027.

Profil recherché

- Expérience confirmée de la direction d'un établissement public - une expérience de direction d'un établissement d'enseignement supérieur artistique sera appréciée ;
- Connaissance confirmée des champs de l'art contemporain, du design, de la communication et leurs problématiques ;
- Connaissance avérée du système de l'enseignement supérieur et du développement de la recherche ;
- Capacité à porter une stratégie, en associant volontarisme et respect de la collégialité ;
- Expérience avérée en management, en coordination d'équipes et portage de projets complexes ;
- Fortes aptitudes relationnelles et fédératrices (écoute, dialogue, médiation, négociation et communication) ;
- Maîtrise de l'environnement territorial et public, des réseaux institutionnels et des mécanismes de l'aide publique ;
- Connaissance confirmée du fonctionnement des collectivités, de la commande publique et des finances publiques ainsi que des règles RH ;
- Capacité à négocier avec les partenaires et à rechercher des financements ;
- Capacité d'adaptation forte et de gestion des imprévus ;
- Expérience de projets internationaux et maîtrise de la langue anglaise ; la maîtrise d'une ou plusieurs autres langues sera appréciée ;
- Qualités rédactionnelles et orales indispensables ;
- Diplôme de l'enseignement supérieur ou expérience équivalente.

Descriptif du poste

- Grande disponibilité (déplacements fréquents intersites, déplacements en France et à l'étranger, participation à des événements en soirée notamment)
- Type de recrutement : Titulaire ou contractuel de droit public
- Cadres d'emploi : administrateur territorial
- Mandat de cinq ans renouvelable par période de trois ans, par voie statutaire ou contractuelle
- Temps complet
- Siège social : Rennes

Procédure

Poste à pouvoir en mars 2024

Date limite de candidature : **30 Juillet 2023**

Pour cette première étape de candidature, les candidat·es doivent adresser une lettre de motivation et un CV à :

Madame la Présidente de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne
Direction générale
34, rue Hoche
35000 Rennes
sur la boîte contact@eesab.fr

Dans une deuxième phase de candidature, et sur la base d'une note de cadrage transmise par l'établissement, les candidat·es préselectionné·es produiront, entre le 11 septembre et le 15 octobre 2023, une note d'intention de 20 pages sur les grandes lignes du projet en matière d'orientations pédagogiques, artistiques, culturelles et scientifiques.

Le jury se réunira pour les auditions le **08 Novembre 2023**.

Renseignements

Madame Danièle YVERGNIAUX, Directrice générale (daniele.yvergniaux@eesab.fr)